SLPP-GV
SERVICE LOGOPÉDIE
PSYCHOLOGIE PSYCHOMOTRICITÉ
Glâne - Veveyse

En Bouley 8
1680 Romont

☎ 026 652 30 60
administration.slpp-gv@edufr.ch
www.slpp-gv.ch

Procès-verbal du 6 novembre 2025 / à valider par l'AD du 23.04.2026

Assemblée des délégué.e.s des communes de la Glâne-Veveyse pour le Service de Logopédie, Psychologie, Psychomotricité de la Glâne-Veveyse

Complexe Sportif du Lussy, salle de la Dent de Lys, Route du Lac Lussy 180, 1618 Châtel-St-Denis

---

Présent.e.s : Délégué.e.s des communes de : Attalens, Billens-Hennens, Bossonnens, Châtel-Saint-Denis, Châtonnaye, Granges, Mézières, Remaufens, Romont, Rue, Saint-Martin, Semsales, Torny, Ursy, Villaz, Villorsonnens, La Verrerie, Le Flon.

Membres du comité de direction : Mme Tille présidente, Mme Jaquier-Eltschinger vice-présidente, Mme Savary représentante de l'association des communes de la Glâne, M. Dorthe représentant de l'association des communes de la Veveyse, M. Maillard inspecteur scolaire de la Veveyse, M. Lang inspecteur scolaire de la Glâne, M. N'koué, directeur.

Membres de la commission financière : M. Borer, M. Coquoz

Invité.e.s : Mme Decoppet, fiduciaire / excusée
Media la Gruyère – la Liberté /excusé

Excusés : Membres du comité de direction : M. Genoud préfet de la Veveyse, M. Bard préfet de la Glâne

Membres de la commission financière : M. Dubail

Communes : Le Châtelard, Grangettes, Massonnens, Siviriez, Vuisternens-devant-Romont.

Absents : ---

La Présidente, Mme Tille ouvre l'assemblée en souhaitant la cordiale bienvenue aux membres et les remercie pour leur présence.
Elle indique les personnes, communes et médias excusés et prévoit un échange avec la presse le lendemain pour leur faire part des points abordés.

Elle remercie la commune de Châtel-St-Denis pour l'accueil et passe la parole à M. Charles Ducrot, Syndic de la commune de Châtel-St-Denis. Ce dernier souhaite la bienvenue au centre sportif apprécié pour sa polyvalence. Le conseil communal a le plaisir d'offrir un apéritif en fin de séance. Il souhaite à l'assemblée des échanges et décisions constructifs, importants pour les jeunes de nos régions.

L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 10 point 1 des statuts du SLPP-GV, par mail et avec les documents y relatifs, en date du 8 octobre 2025.

Aucune demande particulière n'a été faite quant à la convocation et l'ordre du jour.

1. Accueil – Salutations – Constitution de l'Assemblée – Nomination des scrutateurs
2. Approbation du PV de l'Assemblée des délégué.e.s du 12 juin 2025
3. Budget de fonctionnement et des investissements 2026
    - Présentation
    - Rapport de la Commission financière
    - Échanges et questions
    - Approbation
4. Planification financière 2026-2030
    - Présentation
    - Échanges et questions
5. Révision des statuts : État du dossier
6. Prochaine AD : 11.06.2026 à Ursy (à confirmer)
7. Divers

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée par l'assemblée. Il est validé comme tel.

1. Accueil – Salutations- Constitution de l'Assemblée- Nomination des scrutateurs

Liste nominative des délégué.e.s, contrôle des présences, attribution des voix.

22 délégué.e.s représentant 18 communes sont présent.e.s, ce qui représente 84 voix sur 97. L'assemblée des délégué.e.s est donc valablement constituée et apte à délibérer. La majorité absolue est de 43 voix.

Nomination des scrutateur.trice.s :

Madame Alexandra Risse Dougoud et Monsieur Raffael Favaretto Le Flon sont nommé.e.s en tant que scrutateurs.

2. Approbation du PV de l'Assemblée des délégué-e-s du 12 juin 2025

Il n'y a pas de remarques, ni de questions.

L'assemblée des délégué.e.s approuve à l'unanimité le PV de l'assemblée du 12 juin 2025

3. Budget de fonctionnement et des investissements 2026

Présentation

Mme Tille rappelle que « budget du compte de résultats » est la nouvelle appellation et remplace « budget de fonctionnement ».

La différence majeure de ce budget est l'augmentation d'EPT qui est proposée à l'assemblée en vue de résorber les listes d'attente et de répondre aux besoins.

Elle passe la parole à M. N'Koué pour plus de précisions et une présentation étayée.

Ce dernier souligne que la présentation de ce budget est essentiellement basée sur l'augmentation des EPT.

Trois versions ont été étudiées pour répondre aux besoins du service. Une solution a été retenue et adaptée aux directives de l'Etat de Fribourg reçues en septembre dernier.

Cette solution prend en compte le fait que 10% d'EPT de la dotation globale accordée à une autre mesure n'est plus activée dès 2026. La totalité des EPT reconnues par le SESAM est considérée dans ce budget et le dépassement de 0.92 EPT est ainsi entièrement à charge des communes.

La raison qui nous amène à cette proposition.

Depuis 3 ans, le SLPP-GV :

- Travaille sur le développement de pratiques créatrices,
- Renforce les collaborations avec le réseau,
- Planche sur des stratégies en amont de l'intervention et sur les clôtures de suivis,
- Augmente des accompagnements de groupe.

Ces améliorations sont payantes. Il est important de continuer dans ce sens.

Durant cette période, le service :

- A fait face à une augmentation significative des demandes d'interventions. La comparaison des données recueillies sur les principaux cercles scolaires de Châtel Saint-Denis et Romont atteste cet état de fait (+40%). Une évolution qui tend à se répercuter sur les autres écoles de nos districts.
- A été confronté à des pics d'attente pouvant aller jusqu'à 16 mois en logopédie sur Romont ou à 14 mois en psychologie sur Châtel Saint Denis. Grâce aux déploiements dont font preuve les équipes pédago-thérapeutiques des trois secteurs, le service a pu atténuer globalement les temps d'attente entre 10 et 12 mois selon les écoles.

La conjoncture est très engorgée. Le besoin d'activer la solution retenue est réel pour :

- Soutenir le dispositif thérapeutique
- Éviter une explosion des listes d'attente.

Le SLPP-GV est conscient que la demande est notable pour le contribuable mais elle est raisonnée pour pouvoir performer ses actions auprès des élèves.

Le service a tout mis en œuvre pour présenter un budget responsable et équilibré. L'augmentation de 0.92 EPT à charge des communes représente CHF 100'267.75 répartie sur les 23 communes. Les autres postes du budget 2026 ont une légère augmentation de CHF 5692.75. Il s'agit d'un budget réalisé de manière millimétrée, en prenant garde de ne pas dépenser plus que nécessaire tout en étant attentif à notre fonctionnement global.

Aucun investissement n'est prévu au budget 2026. Le renouvellement du parc informatique est désormais intégré au budget du compte de résultats.

Mme Tille précise que le budget total est de CHF 4'231'014.95, soit CHF 213'918.60 de différence avec le budget 2025 y compris le 0.92 EPT proposé qui serait entièrement à charge des communes. Pour le comité de direction, il est important de soutenir ce budget car il faut bien prendre en compte que les besoins ont considérablement augmenté ces dernières années. Dans 2 ans, le canton sera à sa 5ème année statistique. Il sera alors possible qu'un nouveau calcul, prenant en compte l'évolution des besoins, soit pris en considération. Cependant dans l'intervalle, il faut trouver des solutions. A relever également que M. N'koué et l'administration font énormément pour réduire les dépenses.

M. N'koué soulève encore qu'à ce jour, le SLPP-GV est le dernier service du canton à ne pas avoir de financement d'EPT supplémentaire à charges des communes pour soutenir le dispositif pédago-thérapeutiques.

<u>Rapport de la Commission financière</u>

M. Borer lit le rapport de la commission financière qui fait partie intégrante de ce procès-verbal (cf. page 6). Au nom de la commission financière, il remercie la présidente Mme Tille ainsi que la direction du Service pour la parfaite collaboration et la transparence entretenue lors de leur accomplissement de l'examen.

Echanges et questions

Au nom de la commune de Grange, Mme De Sousa souhaite exprimer un message :

- L'inquiétude face à l'augmentation constante des coûts liés aux suivis d'un nombre croissant d'enfants. Ils s'interrogent sur le nombre élevé de signalements en comparaison à d'autres districts. Ils aimeraient savoir quelles sont les mesures engagées pour garantir un suivi aux enfants qui en ont réellement besoin. La commune de Granges ne s'oppose pas au budget mais elle préfère s'abstenir de voter afin de marquer leur préoccupation.

  M. N'koué répond qu'au sein de la conférence des directions des services, la complexité de la conjoncture actuelle est débattue. Le financement des EPT à charges de communes déjà présent dans tous les autres districts est à considérer. Il entend bien les inquiétudes, les partage et assure que le SLPP-GV continue à œuvrer pour baisser le nombre de demandes. Le partenariat avec les écoles est à renforcer pour éviter des sur-signalements, des critères pour entamer un accompagnement et le terminer continuent d'être étudier.

M. Helle de la commune de Billens questionne :

- La mise en place de partenariats avec des logopédistes ou psychologues privés.

  M. N'koué explique qu'il existe des partenariats mais que les indépendant.e.s toutes professions confondues ne sont pas si nombreux dans nos districts. Les listes d'attente sont aussi présentes dans le privé. Les coûts et les déplacements sont à considérer pour les familles. Nous nous devons de rester vigilants afin de ne pas créer des interventions à deux vitesses. Pour la psychologie, des bilans sont de plus en plus renvoyés à notre service. Le réseau de santé mentale et l'hôpital cantonal en réalisent moins ou plus du tout en fonction de l'investigation et des priorités. Pour la logopédie, le canton met en place des balises car dès 2031 tous les enfants en âge scolaire seront à charge des SLPP. Une augmentation progressive de cette masse critique d'enfants, plus pris en charge par les privés, est en marche.

Approbation

L'assemblée des délégué.e.s approuve le budget 2026 avec 82 voix pour et 2 abstentions.

4. Planification financière 2026-2030

Présentation

En préambule, Mme Tille explique que cette planification montre essentiellement une augmentation au niveau des salaires étant donné que le budget est constitué à environ 90% des charges salariales. Des projections ont été faites dès 2027 dans l'optique de présenter des budgets raisonnables.

M. N'koué, en complément, rappelle que cette planification est une estimation de l'évolution d'ici à 2030 notamment aux niveaux des charges salariales avec pour indexation les informations reçues par le canton jusqu'en 2028.
Il parcoure les postes significatifs de cette planification :

- 3010.03-04-05 – Traitement du personnel
  L'évolution est progressive par rapport à la tendance des octrois d'EPT du canton. Mais actuellement, les incidences chiffrées de la logopédie 2031 ne sont pas connues. Nous espérons avoir des précisions à apporter en 2026.
- 3052.09 – Recapitalisation caisse de pension
  Dès 2027, la recapitalisation de la CPEF est terminée.
- 3064.00 – Rentes transitoires, retraite anticipée.
  Dès 2027, fin du paiement de la retraite anticipée d'une collaboratrice.

- 3100.00 – Fourniture de bureau
  Une augmentation en 2028 en raison de commandes importantes de matériels effectuées tous les 4ans.
- 3133.00 – Charges, hébergements, serveurs informatiques
  En 2028, CHF 7'500 sont prévus pour le changement du serveur et CHF 3'000 pour le site internet.
- 3320.00 – Amortissements planifiés logiciel
  Dès 2028, Amortissement de l'achat du logiciel ISA ou Medhive à prévoir. Le choix du logiciel sera fait en fonction de l'évolution des discussions avec le canton.

Echanges et questions

Il n'y a pas de questions ni de remarques.

5. Révision des statuts : Etat du dossier

Mme Tille communique une information sur ce dossier. Pour rappel, le 31 octobre 2024, les membres approuvaient le message qui vise à modifier la composition du comité de Direction en ajoutant 1 personne de chaque district.
Toutes les communes ont validé la révision des statuts et le dossier est à ce jour en cours de traitement à la DIAF.
La fin de législature est proche, il est préférable d'envisager cette nouvelle composition pour la nouvelle législature.

Il n'y a pas de questions ni de remarque.

6. Prochaine AD : 11.06.2026 à Ursy → *déplacée au 23.04.2026*

L'assemblée ne pourra avoir lieu le 11.06.2026 car entre temps les préfets de la Glâne et de la Veveyse ont organisé l'agenda 2026. L'assemblée des délégué.e.s du SLPP-GV se tiendra finalement **le 23.04.2026 à 19h00 à Ursy**. L'assemblée constitutive se tiendra quant à elle le 13.06.2026 en Glâne pour le SLPP-GV dont le chef-lieu est Romont.
L'assemblée des budgets aura lieu le 12.11.2026 en Veveyse (commune à définir lors de la prochaine assemblée).
Mme Tille remercie la commune d'Ursy d'accueillir la prochaine et dernière assemblée de cette législature.

7. Divers

Mme Tille remercie les membres du comité, le directeur et les secrétaires administratives, les thérapeutes qui œuvrent au bon fonctionnement du SLPP-GV ainsi que les délégué.e.s des communes pour le soutien apporté, la confiance témoignée et les échanges cordiaux durant cette assemblée. Elle clôt l'assemblée et convie les membres à l'apéritif offert par la commune de Châtel-St-Denis qu'elle remercie pour l'accueil.

La séance est levée à 18h45 /NT / NNK / cg / gm

Romont, le 24.11.2025

Annexe :
- Rapport de la commission financière

SLPP-GV
SERVICE LOGOPÉDIE
PSYCHOLOGIE PSYCHOMOTRICITÉ
Glâne - Veveyse

En Bouley 8
1680 Romont

☎ 026 652 30 60
administration.slpp-gv@edufr.ch
www.slpp-gv.ch

SERVICE DE LOGOPEDIE, DE PSYCHOLOGIE ET DE PSYCHOMOTRICITE DE LA GLANE-VEVEYSE (SLPP-GV)

Rapport à l'assemblée des délégués du 6 novembre 2025

Budgets 2026

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les délégué(e)s

La commission financière s'est réunie le 1er octobre 2025 afin d'examiner les budgets 2026 établis par le comité de direction. Tous les postes de ces budgets nous ont été commentés et justifiés.

Budget de fonctionnement

Globalement, les charges s'élèvent à CHF 4'230'947.95 (revenu des intérêts déduits), en progression de 5.3% par rapport au budget de l'année précédente. Ce montant est couvert par des subventions cantonales de Fr. 1'738'248.15 et les participations des communes à hauteur de CHF 2'492'699.80.

Budget des investissements

Aucun investissement ne figure au budget 2026. Le renouvellement d'ordinateurs iPad jusqu'ici présenté dans le budget des investissements est désormais inclus dans le budget de fonctionnement.

Conclusion

Nous invitons les délégué(e)s à approuver les budgets 2026 tels que présentés. Nous remercions la présidente Mme Nicole Tille ainsi que la Direction du service pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de notre examen.

Romont, le 1er octobre 2025

Commission financière du SLPP-GV

Pierre-Alain Coquoz	Florian Dubail	Cédric Borer
Président	Secrétaire	Membre